

## Prévenir les conflits, s'entraider

# Bien s'entendre avec ses voisins

Cette proximité non choisie n'est pas toujours simple à vivre. Nos voisins n'ont pas la même notion du bruit, de la propriété et du dialogue que nous. Il nous faut donc composer pour avoir la paix et, si possible, prendre soin les uns des autres et nous donner le sentiment d'appartenir à une petite communauté sur laquelle compter.

### Vous emménagez ? Ils arrivent ?

**N'hésitez pas, lorsque vous changez de voisins**, à vous présenter sans trop attendre. Vous pouvez également les inviter à passer par votre crémaillère. Si vous êtes trop réservé pour prendre les devants, pensez tout de même à les saluer lorsque vous les croisez : un sourire et une preuve d'intérêt (sans trop poser de questions toutefois) créeront un climat de confiance. Apprenez rapidement leur nom. Ces échanges de politesse constituent une bonne base, soit pour approfondir vos rapports, soit pour, au moins, limiter les conflits ultérieurs.

### Mettez-vous à leur place

**En immeuble ou en maison, les relations de voisinage achoppent souvent sur le bruit.** N'utilisez pas d'engins électriques (tondeuse, perceuse...) entre 22 h et 7 h du matin en semaine, le dimanche et les jours fériés, et faites appel à votre bon sens pour le reste : prévenez vos voisins si vous prévoyez une fête ou des travaux conséquents (bruits, poussière...). Évitez de parler trop fort dans les parties communes d'un immeuble ou sous les fenêtres de vos voisins. Veillez également à ce que vos ordures soient discrètes.

### Il existe 4 types de relations

**Comme dans tous types de rapports** (familiaux, professionnels, et donc de voisinage), il existe quatre styles de relations définis par les spécialistes et qui, selon eux, annoncent les risques de conflits. Évaluez les vôtres...

#### 1. Si la relation est inexistante.

Vous ne connaissez pas vos voisins, au mieux vous vous saluez poliment lorsque vous vous croisez.

**Le risque** L'indifférence peut donner lieu à toutes les interprétations : « les voisins me méprisent, ils sont arrogants, sans gêne, froids, tendus »... Ces croyances, si elles ne se frottent pas à la réalité avec une vraie rencontre, peuvent mener à des malentendus et à une escalade d'exaspération. Comment savoir que mon chat rentre chez mes voisins et qu'ils considèrent que je « n'en ai rien à faire », si on ne se parle jamais ? Sans compter qu'avec ce

type de relations, vous ne pouvez pas vraiment compter les uns sur les autres.

**Le conseil** Vous vous installez ou un nouveau voisin débarque, vous fêtez un événement, invitez

## Quand Internet provoque des rencontres

**Coup de main, prêt de matériel, le but de ces sites web est d'instaurer une solidarité entre voisins telle qu'elle existe en famille ou dans un hameau. L'inscription est gratuite. À chacun ensuite de proposer ou d'offrir. Certains services entre voisins s'accompagnent d'une participation financière.**

- ✓ **Des aides pratiques** (conseils, exemples...) pour les particuliers souhaitant organiser des actions en faveur du bon voisinage (fêtes, rencontres...). L'association a elle-même créé voici plus de vingt ans la « Fête des voisins », chaque 24 mai : [voisinssolidaires.fr](http://voisinssolidaires.fr).
- ✓ **Emprunter des outils**, rendre un service, partager un événement dans votre quartier : [smiile.com](http://smiile.com).
- ✓ **Bénéficier d'un espace dédié** à la vie et à l'activité de son immeuble (parc privé ou logement social) : [ma-residence.fr](http://ma-residence.fr).
- ✓ **Contacts dans son immeuble**, bons plans,

échange de service : [ensembl.fr](http://ensembl.fr).

- ✓ **Donner et recevoir un coup de main** (plomberie, bricolage...) contre petite rémunération : [monsupervoisin.fr](http://monsupervoisin.fr); [stootie.com](http://stootie.com).

- ✓ **Location de matériel** entre particuliers et services entre voisins : [allovosins.com](http://allovosins.com).

- ✓ **Prêter un bout de jardin** contre un partage de récolte : [plantezchezvous.com](http://plantezchezvous.com).

- ✓ **Plus de choix**, plus convivial que le Drive ou Internet, des voisins volontaires font vos courses avec les leurs, directement en hypermarché, et vous livrent (ou l'inverse) : [ouikan.fr](http://ouikan.fr).





### Ce que vous pouvez attendre de vos voisins (et faire pour eux bien évidemment)

- ✓ Ouvrir un œil et vous signaler les allées et venues suspectes.
- ✓ Être les premiers chez vous si vous devez appeler à l'aide.
- ✓ Garder l'un de vos jeux de clés en cas de perte, d'oubli ou d'arrivée en votre absence d'une personne devant résider chez vous.
- ✓ Arroser vos plantes ou nourrir vos animaux en votre absence.
- ✓ Récupérer un colis ou signer un recommandé à votre place.
- ✓ Vous prêter un outil ou vous dépanner d'un ingrédient culinaire.

### La communication non-violente au secours du voisinage

Le principe est simple, même s'il demande de freiner un brin nos impulsions: à la base de chaque émotion, telle la colère, la déception ou la peur, ou de tout autre sentiment que pourrait vous inspirer une ou des attitudes de vos voisins, se cache l'un de vos besoins profonds. Par exemple: votre voisin gare sa voiture dans notre impasse commune. Lui en ayant fait la remarque, vous êtes furieuse qu'il vous ait rétorqué qu'il ne gênait pas le passage à pied. Si au lieu de surenchérissement agressif ou de le menacer, vous arrivez à clarifier votre vrai besoin derrière cette gêne: laisser la place libre pour les visiteurs, se garder la possibilité de se garer en cas de paquets à décharger, dégager le passage pour les pompiers... qui sont au fond des besoins de sécurité, de respect et de tranquillité, le dialogue reste vivant et humain (votre voisin vous comprend mieux) et les accords peuvent surgir (par exemple, il occupe la place à certains moments particulièrement importants pour lui). Cette attitude constructive implique d'être vraiment à l'écoute des besoins de l'autre. En écartant l'idée qu'il nous nie ou cherche à nous nuire.

vos voisins à boire un verre. Vous n'êtes pas obligés de devenir les meilleurs amis, mais vous créez ainsi les conditions d'une relation « suffisamment bonne » (voir ci-dessous).

**2. Si la relation est suffisamment bonne.** Il vous arrive d'échanger quelques mots, vous savez, même si vous ne le faites pas, que vous pouvez sonner chez eux pour les solliciter sur quelque chose.

**Le risque** Aucun. C'est ce vers quoi devrait tendre une relation de voisinage. On se considère, on se dit les choses. La situation est idéale pour prévenir les conflits, qui pourraient être éteints, par une recherche commune de solution, avant que les choses ne s'enveniment.

**Le conseil** Sans vous montrer intrusif, manifestez dès le début de votre « voisinage » votre bonne volonté (voir ci-dessus).

**3. Si la relation est détériorée.** Il s'est passé un événement qui vous

a mis en froid. Vous êtes chacun sur vos gardes.

**Le risque** Le conflit couve. À la prochaine occasion (une voiture ou une branche qui gêne), le ton pourrait monter ou bien l'autorité locale être saisie sans que vous ayez même pu réagir en rectifiant votre attitude. Ou l'inverse.

**Le conseil** Prenez sur vous, après un accrochage, de renouer le contact et d'alléger la relation en prévention des menus différends qui pourraient surgir. À la première occasion, lorsque vous vous croisez, servez-vous des phrases banales sur le temps ou les animaux (leur chat, votre chien...) pour mettre de l'huile dans les rouages de vos relations. Pensez à proposer votre aide pour porter des paquets ou fournir une bonne adresse d'artisan.

**4. Si vous êtes dans un rapport de force.** Le conflit est là, vous ne vous adressez plus la parole ou alors sur un mode agressif.

**Le risque** Vous ne vous facilitez

pas la vie, ou pire, votre logement ou votre jardin, qui devrait être votre refuge, devient un lieu de tourments.

**Le conseil** N'acceptez pas comme une fatalité ces relations qui empoisonnent votre quotidien. Car, même si vous jugez l'attitude de vos voisins inacceptable, vous allez devoir composer avec. Vous pouvez adopter les techniques de communication non-violente décrites ci-dessous ou bien leur proposer le recours à un médiateur (anm-mediation.com). À partir de décembre prochain, une tentative de médiation sera d'ailleurs obligatoire pour les « petits » litiges, avant d'entreprendre toute action en justice. La mesure est cohérente, car même en admettant que la loi vous donne raison, vos relations n'en seraient pas apaisées – au contraire – alors qu'une médiation permet de « vider l'abcès » et vise à renouer le dialogue.



Plus de conseils sur [maximag.fr/psycho-sexo](http://maximag.fr/psycho-sexo)